



Erilia, Logirem et Unicil, le syndic et les 3 bailleurs déjà mobilisés depuis plusieurs mois pour juguler la présence de légionellose dans les réseaux de la cité Air-Bel réaffirment leur engagement.

Les travaux de rénovation des réseaux d'eau de la cité d'Air Bel se déroulent conformément au calendrier d'exécution.

Depuis juillet 2017, le syndic et les bailleurs de la cité Air-Bel réalisent des travaux de rénovation des réseaux afin d'apporter une solution pérenne et efficace aux problèmes de légionelles. En complément, à la demande de l'Etat des nouvelles mesures de prévention sont en cours de mise en œuvre.

Les travaux de rénovation des réseaux horizontaux sont en cours dans les sous-stations des bâtiments 71 à 76, 43 à 46, 58 à 63 et des 4 tours. La rénovation de la sous-station 4 desservant les bâtiments 64 à 70 interviendra en septembre 2018.

Les travaux de rénovation des réseaux verticaux vont démarrer courant septembre 2018. Le groupement d'entreprises MTO / ENERGYS a été retenu. La réalisation de ces travaux nécessitant de pénétrer dans tous les logements, un planning précis d'intervention dans chaque bâtiment sera communiqué aux locataires.

En complément à ces travaux, à la demande de l'Etat, par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2018, des mesures de protection supplémentaires contre le risque d'exposition aux légionelles vont être mis en œuvre. Les bailleurs se sont mobilisés pour répondre aux échéances fixées :

- 27/7 : désignation du bureau d'études spécialisé et certifié REEX® pour réaliser l'identification des points d'usages à risques et le suivi des mesures de protection. Le BET a été mandaté avant l'échéance du 31/07 fixée par l'arrêté. La première réunion a eu lieu le 30/7, elle a permis de définir le mode opératoire. Sous réserve de sa validation par l'ARS, la première communication aux locataires et les lettres individuelles seront adressées la semaine du 6 août. Des permanences sur place devraient être tenues à partir du 13 août pour informer les locataires de la pose des filtres et de leur entretien.
- 3/08 : transmission des recommandations du bureau d'étude à l'ARS pour une identification des points d'usages à risque de la résidence avant le 15 août (échéance arrêté).

Ces exigences des services de l'Etat permettent de renforcer la sécurisation des installations pendant la période transitoire liée aux travaux et celle des congés où un grand nombre de logements sont inoccupés.

Ces mesures sont complémentaires aux travaux de remplacement des réseaux entrepris par le syndic et les bailleurs qui apporteront une solution pérenne et efficace pour supprimer le risque de légionelles.

Le syndic et les bailleurs rappellent que l'ensemble des travaux déjà lancés depuis juin 2017 représente un investissement de plus de 4 millions d'euros financés sur fonds propres par les trois bailleurs.

AIR BEL

La cité Air Bel, construite en 1972, compte 1 200 logements répartis dans 4 tours de 18 étages et 72 bâtiments de 4 étages et s'étend sur environ 21 hectares.

Erilia gère 289 logements, Logirem 306 logements et Unicil 604 logements.

Les parties communes extérieures et les équipements collectifs sont gérés par Unicil en tant que syndic de la copropriété.

Le site d'Air Bel fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain dont le protocole de préfiguration a été signé le 22 décembre 2017.